



Santé

# Monoxyde de carbone : prévenir les intoxications

L'ARS Grand Est met en garde contre les intoxications au monoxyde de carbone qui représentent un réel danger pour la santé. En adoptant les bons gestes, vous vous protégez et protégez votre entourage.

Publié le 26 novembre 2024

Chaque année en France, près de 4000 personnes sont victimes d'une intoxication oxycarbonée et une centaine en décèdent. Pendant l'hiver 2023-2024, 80 épisodes d'intoxication au monoxyde de carbone ont été recensés en région Grand Est, exposant 241 personnes. 131 personnes ont dû être hospitalisées et une victime est malheureusement décédée. A l'approche de l'hiver, la plus grande prudence s'impose. Le monoxyde de carbone est un gaz inodore, incolore et non irritant. Il est donc indétectable sans appareil de mesure. Les intoxications liées à ce gaz résultent le plus souvent d'un dysfonctionnement des appareils à combustion, chaudières à gaz, au fioul, au bois, chauffage d'appoint, poêle ou encore cheminées et/ou d'un défaut d'aération des locaux qui sont utilisés. Si les intoxications se produisent la plupart du temps dans un contexte domestique, elles surviennent également dans les établissements accueillant du public, les lieux de culte et dans les milieux professionnels.

## Pour éviter les intoxications :

- > Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié tous les ans
- > Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an
- > Aérez et ventilez votre logement au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour
- > Ne bouchez pas les aérations de votre logement
- > N'utilisez pas les chauffages mobiles d'appoint en continu
- > Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
- > Évitez l'utilisation de chauffe-eau non raccordés à l'extérieur
- > Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz
- > Ne remettez jamais en service un appareil de chauffage ou une cheminée délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
- > N'utilisez pas les groupes électrogènes dans les espaces clos
- > Utilisez dehors les braseros et barbecues
- > Respectez le mode d'emploi des appareils de chauffage et de cuisson.

**Plus de détails et d'informations dans la plaquette en téléchargement.**



## HÔTEL DE VILLE

Place de la République  
54270 Essey-lès-Nancy

*Se rendre en mairie*

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
(fermeture à 16h30 le vendredi)  
le samedi de 10h à 12h (état civil)

*Horaires d'affluence*